
[Vous avez un projet ?](#)

Modifié le 02/06/21

Vous souhaitez construire, vous avez des interrogations concernant votre projet ?

Les dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme opérationnel, déclarations préalables, permis de construire et d'aménager, permis de démolir), ainsi que les questions concernant un projet/dossier doivent être adressées aux mairies des communes d'implantation du projet.

Pour plus d'information [cliquez ici](#).

Vous pouvez également consulter la carte interactive du PLU métropolitain afin de repérer les règles applicables à une ou des parcelle(s) (avec une recherche par adresse ou par référence cadastrale) en [cliquant ici](#). Cet outil permet d'appréhender facilement le zonage et les prescriptions réglementaires qui s'appliquent à une ou des parcelle(s). Le visuel de cette cartographie est une aide, mais il n'est pas suffisant pour définir la constructibilité d'une parcelle.

Pour plus de précisions, prenez contact avec la commune dans laquelle se situe la ou les parcelle(s).

Les données SIG du PLU sont téléchargeables à cette adresse : <https://mrn.metropole-rouen-normandie.fr/donnees-sig-de-la-metropole>

Table des matières

